

# Droits de l'Homme et du Citoyen : fresque sur grand écran

13 NOV, 2019



Au pignon du collège de Sèvres, Seb James va reproduire la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Seb James a déjà réalisé bon nombre de peintures murales à travers la ville. On peut citer la Boulangerie au pied de l'escalier Croix-Bosset, les Guinguettes, route du Pavé des Gardes ou la Cour des miracles, escalier Glatigny. Autant de réalisations qu'on peut retrouver sur la carte des œuvres urbaines figurant sur le site de la ville. Il va cette fois réaliser une œuvre consacrée à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 sur le fronton du collège. Les dimensions en sont impressionnantes : 10 m x 13 m, soit 130 m<sup>2</sup>.

Inspirée de la déclaration de l'indépendance américaine de 1776 et de l'esprit philosophique du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette Déclaration marque la fin de l'Ancien Régime. Avec les décrets des 4 et 11 août 1789 sur la suppression des droits féodaux, elle est un des textes fondamentaux votés par l'Assemblée nationale constituante formée à la suite de la réunion des États Généraux. Après de longs débats, les députés votent le texte final le 26 août 1789. Ratifiée le 5 octobre par Louis XVI, elle sert de préambule à la première Constitution de la Révolution Française, adoptée en 1791. C'est ce texte du 26 août 1789 qui est devenu une référence pour nos institutions, notamment dans les Constitutions de 1852, 1946 et 1958.

Dans ses grandes lignes, la fresque de Seb James reprend l'œuvre réalisée en 1789 par Jean-Jacques le Barbier. Y figurent en outre six portraits emblématiques de défenseurs des droits de l'homme : Martin Luther King, l'Abbé Pierre, Nelson Mandela, Mohandas Karamchand Gandhi, Jean Moulin et Yvonne Hagnauer qui fonda, avec son mari Roger Hagnauer, la Maison d'enfants de Sèvres. Cette école accueillit pendant la II<sup>e</sup> Guerre Mondiale des enfants juifs et des orphelins de guerre. Yvonne Hagnauer fut désignée, en 1974, comme « Juste parmi les nations ».

Des peintures naturelles pour une meilleure qualité de l'air sont utilisées.

Elles n'émettent aucun composé organique volatil nocif et ne contiennent ni solvants organiques, ni conservateurs. De couleurs douces et mates, la fresque fait écho à son environnement urbain, tout en privilégiant une parfaite lisibilité des 17 articles, ainsi que le préambule, en français moderne. Sa taille exceptionnelle en fait la première fresque consacrée aux Droits de l'Homme et du Citoyen en Île-de-France

Source : [Mairie de Sèvres](#)